



COMMUNE DE BIENVILLE
60280

Arrêté n°38-2023

ARRÊTÉ PORTANT RÉGLEMENTATION DE LA CIRCULATION

Monsieur le Maire de la Commune de BIENVILLE, (Oise)
Vu le Code de la Route et notamment les articles R.44 et R.225,
Vu le Code Pénal,
Vu le Code des Collectivités Locales, notamment les articles L 2211-1 à L 2213-6,
Vu la demande du 05 juillet 2023 présentée par la société SARL CLAUDE TESTE située 17 rue de la Tour Roland à LASSIGNY (60310), pour une pose de câbles sous chaussée, pose d'enrobé et trottoir enrobé ;

ARRETE

Article premier : À partir du 24 juillet 2023 et jusqu'au 01 août 2023, la circulation et le stationnement seront interdits pendant la durée des travaux (maximum 1 demi-journée) au niveau du numéro 28 de la rue de Fauvillé pour permettre la pose de câbles électrique sous la chaussée puis la pose d'enrobé et de trottoir enrobé.

Article 2 : La signalisation nécessaire sera prise en charge et apposée par la société CLAUDE TESTE pour permettre l'application de ces dispositions.

Article 4 : Toute infraction au présent arrêté sera poursuivie conformément à la loi.

Article 5 : Ampliation de cet arrêté sera transmise à :

- La Brigade de Gendarmerie de CHOISY AU BAC, pour application,
- L'ASVP de Bienville, pour application,
- La société CLAUDE TESTE.

Fait à Bienville, le 10 juillet 2023

Le Maire, Patrick LEROUX

